

Envois publications — 40009183

« C'est le rêve qui nous fait avancer, mais on n'avance pas en rêvant. »

— René Lévesque

Réflexions sur les excuses (encore!) de Justin Trudeau

par Anne Michèle Meggs

Des excuses auprès de tout le monde, sauf auprès des personnes qui portaient les aspirations du Québec.

Est-ce que le fait que je suis d'origine canadienne-anglaise devenue québécoise définitivement depuis 1989 a influencé ma perspective sur la conférence de presse de Trudeau pour s'excuser d'avoir « foncé sa peau » ? Parce qu'il est clair que j'ai retenu un autre message que ceux propagés par les médias « *mainstream* », francophone ou anglophone.

Le hasard a fait que je regardais distraitemment mon téléviseur cet après-midi-là en travaillant sur d'autres choses. J'y ai apporté toute mon attention quand la conférence de presse a finalement commencé. (Les médias attendaient depuis quasiment une demi-heure l'arrivée de notre beau premier ministre pour cet événement.)

Le voilà avec des dizaines de caméras et journalistes devant lui et l'incontournable congrégation de « citoyens ordinaires » en arrière. Et ça commence. Une très belle performance d'excuses de notre Premier ministre canadien, ce qui n'est pas surprenant puisqu'il a eu tant d'occasions de perfectionner ses demandes de pardon.

Les premières questions (et presque toutes les questions) sont en anglais. Au début, les journalistes francophones font leur devoir en lui demandant de répéter ses réponses en français. (Je vous assure que même pour une personne dont le français est sa deuxième langue, il peut être pénible d'écouter notre premier ministre répéter plusieurs fois qu'il aurait dû « savoir mieux ».)

Le regret et l'humilité de monsieur Trudeau sont tellement sincères et touchants qu'éventuellement le « cœur » commence à l'applaudir. Sur le coup, je me suis dit, il va leur dire d'arrêter, qu'il

ne mérite pas d'applaudissements pour avoir demandé des excuses pour un geste (même tellement de gestes qu'il en oublie combien) d'inconscience privilégiée, sinon du racisme. Rappelons-nous qu'il s'agit du fils du père de la politique de multiculturalisme canadien. Mais non. Au contraire. Son langage corporel révèle que cette reconnaissance induite lui donne de la confiance. Il continue avec encore plus de remords. Et est récompensé avec encore plus d'applaudissements.

Après quelques questions, il semblerait que les journalistes francophones se lassent de lui demander de répéter ses réponses dans la langue officielle négligée. Dommage. Parce qu'il arrive, dans ce moment où il demande pardon de littéralement tout le monde qui aurait pu se sentir blessé par ses gestes impardonnables, une question en anglais avec une réponse en anglais qui dévoile pourquoi on n'entendra jamais de la bouche de Justin Trudeau des excuses pour le sort des francophones du Québec ou probablement de l'Acadie non plus. Surtout pas pour l'emprisonnement de 450 honnêtes Québécois qui, en octobre 1970, ont eu le tort d'être les adversaires politiques de son père.

La question : « Que pensez-vous que votre père dirait ? » Fatalement, encore une fois, son langage corporel le démasque. La mention de son père le touche. Il laisse tomber ses défenses juste assez pour nous dévoiler une des leçons de son père qui l'a le plus marqué dans sa jeunesse. (De toute évidence, ça n'avait rien à voir avec une sensibilité à l'égard des personnes de couleur.) Je paraphrase parce que je n'ai pas la transcription de la conférence de presse ; ce sont mes impressions que je partage.

Il raconte comment son père disait toujours à ses fils qu'il faut souvent, dans la vie, fournir les contre-mesures. « *Counter-*

measures » répété deux ou trois fois. C'est ce principe fondamental qui a fait que, pendant les années soixante, (époque où tout bouillonnait au Québec, où l'effervescence de la Révolution tranquille était palpable, et où tout indiquait pour un jeune homme intéressé à la politique, que Québec serait l'objectif naturel,) son père, Pierre Elliot Trudeau, s'est plutôt tourné vers Ottawa et s'est présenté au fédéral.

On passe à la prochaine question.

Moi, humble apprentie de ma patrie choisie, je suis restée bouche bée. J'ai réfléchi à ma vie d'avant mon « immigration » au Québec. Je pensais à 1968, à ce jeune politicien séduisant du Québec, ce jeune Pierre Elliot Trudeau, qui apportait une nouvelle vision pour le Canada! Je pensais à toutes ces actions et débats de la fin des années 1970, après l'arrivée au pouvoir du parti « séparatiste », le Parti québécois, qui visaient à répondre à la question « What does Quebec want? » Plus tard, après le référendum de 1980, aux négociations

intergouvernementales pour trouver la solution constitutionnelle pour satisfaire aux aspirations du Québec. On parlait même des « demandes traditionnelles du Québec ». (Ça sonne drôlement comme les demandes du Québec, du gouvernement de la CAQ en 2019.) Suivi d'une déception après l'autre. Lac Meech, Charlottetown. Les aspirations légitimes de cette société québécoise que j'ai apprise à apprécier et à aimer balayées à chaque occasion, un long déclin dans l'attitude envers le Québec de mes anciennes et anciens compatriotes.

Qu'est-ce que j'ai retenu de ce bref moment dans la longue conférence de presse du fils de Pierre Elliot Trudeau sur ses « gestes irréfléchis » de jeunesse ? Que, plus clairement que jamais, il avoue que son père non seulement ne s'intéressait pas à « What Quebec wanted ». Au contraire, c'était son but dans la vie de servir de « contre-mesure » aux aspirations du Québec français. Et que cette leçon l'a marqué, lui Trudeau fils, pour la vie. •••



Une conception diminuée du nationalisme québécois

par Robert Comeau

Récemment, dans un long article des correspondants parlementaires du *Devoir* à Québec, Mylène Crête et Marco Bélair-Cirino rapportent la définition du nationalisme selon le premier ministre François Legault: « être nationaliste, c'est d'abord fondé sur trois piliers: la langue française, la culture et la laïcité de l'État ». Il est intéressant que les auteurs aient souligné que le nationalisme autonomiste du premier ministre diffère du nationalisme indépendantiste.

J'aurais souhaité qu'ils expliquent en quoi le premier, le nationalisme autonomiste, s'appuie sur une conception limitée du nationalisme. En rapportant le propos du premier ministre comme quoi les deux formes de nationalisme contribuent à développer la fierté en permettant d'avoir des « projets collectifs », cela aurait mérité un développement. Chacun soutient un projet fort différent pour le Québec: soit le maintien du statut de province ou soit un projet d'émancipation politique et économique. Mais justement, s'il faut encourager les gestes qui développent la fierté, et s'il faut saluer la volonté politique de la CAQ et l'affirmation de l'action de l'État québécois dans la culture et la défense de la langue française, il est permis de s'interroger sur la nature du nationalisme qui fonde son projet. Bien sûr, tous les partis se réclament du nationalisme, mais n'aurait-il pas été utile de rappeler que tous ne partagent pas cette conception diminuée du nationalisme. On a déjà critiqué la « souveraineté culturelle » de Robert Bourassa, où la culture n'était pas en lien avec la maîtrise politique. Cette



François Legault, Premier ministre du Québec.

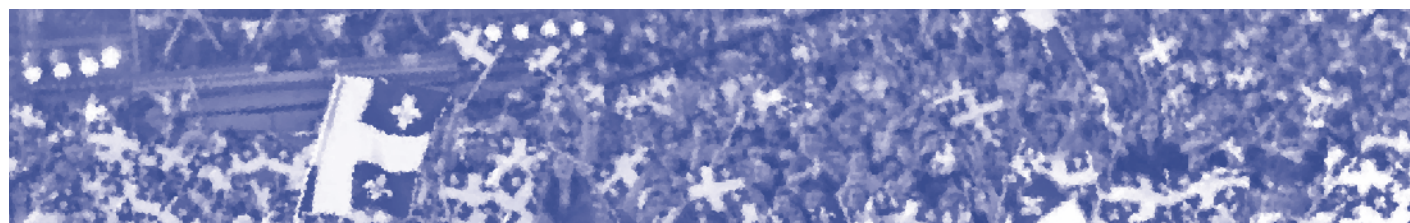
conception du nationalisme culturel était celle l'abbé Groulx, pour qui l'autonomie politique de la province de Québec était suffisante, à ses yeux, pour assurer le développement économique et le développement culturel du Québec. Il y a une certaine analogie entre la vision de Legault et la définition culturelle du nationalisme de Groulx qui conduit à l'autonomie provinciale et au conservatisme s'appuyant prioritairement sur la défense de la langue, des traditions culturelles et de la religion. La dimension religieuse est remplacée au pro-

fit de la laïcité qu'il a défendue courageusement.

L'historien Maurice Séguin de l'Université de Montréal a élaboré dans une perspective néonationaliste une définition du nationalisme plus éclairante à mon avis, à savoir que pour toute communauté nationale qui se reconnaît distincte, c'est cette tendance générale de vouloir maîtriser et réussir sa vie collective, en se donnant tous les outils nécessaires. Il utilise le concept de « l'agir par soi collectif », objectif souhaitable pour

tout peuple qui se reconnaît distinct. Mais le succès normal complet, l'indépendance, est exigeant et rare. Le nationalisme, c'est donc la recherche, s'il ne l'a pas, l'affirmation, s'il la possède et la défend, s'il la croit menacée, de la maîtrise de sa vie politique, économique et culturelle. Dans ses travaux sur la « sociologie du national », l'historien et théoricien du nationalisme, qui n'a jamais cessé d'approfondir sa réflexion pour mieux comprendre l'évolution et le devenir de la nation, a développé cette conception plus complète du nationalisme. Elle aurait pu inspirer davantage les indépendantistes du Québec. Séguin explique que le nationalisme n'est pas nécessairement du conservatisme politique ou social. C'est beaucoup plus que lutter pour certaines valeurs de l'héritage; c'est la volonté d'être maître tant au plan politique, économique que culturel, avec plusieurs nuances que je ne peux apporter ici, mais en insistant sur l'interaction de ces trois domaines. Promouvoir une définition diminuée de la nation limitée à la défense de la culture ne peut qu'encourager le conservatisme. On a connu ce nationalisme autonomiste non inclusif sous Maurice Duplessis.

S'il faut se réjouir de constater la volonté politique de François Legault de soutenir davantage la langue officielle du Québec, et la laïcité, il faut souhaiter que notre Premier ministre qui a déjà adhéré à une conception plus complète du nationalisme nous explique sa position. Il est à souhaiter que, lui qui sait agir de façon pragmatique, dépasse la promotion d'une conception aussi diminuée du nationalisme. •••



Réaction au pacte AFO-SANB-QCGN

Embrasser ensemble le combat pour le français, non le piège linguistique canadien

La vraie solidarité francophone exige un dépassement de la doctrine linguistique fédérale

Voici la réaction du Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, Maxime Laporte, à l'entente intervenue l'été dernier entre l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et le *Quebec Community Groups Network* (QCGN) dans le contexte du débat entourant la cession de deux écoles de la Commission scolaire *English-Montreal* (CSEM) à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI).

Diffusée le 10 juillet, la longue déclaration de M^e Laporte fut reçue fort positivement dans l'opinion publique, tant au Québec qu'au Canada français. Plusieurs universitaires, comme le juriste Éric Poirier, et plusieurs chefs de file historique de la francophonie canadienne emboîtèrent eux-mêmes le pas. C'est notamment le cas du Franco-Ontarien Jean Poirier et de l'Acadien Jean-Marie Nadeau.

Souignons que ce dernier vient d'accoucher d'un livre fort intéressant sur l'avenir de notre francophonie et des relations québéco-acadiennes. Le titre est pour le moins évocateur : *Québec-Acadie : fini le niassage* (Éditions de la Francophonie). Monsieur Nadeau sera d'ailleurs de passage à la Maison Ludger-Duvernay, le 24 octobre dès 17 heures, pour un lancement montréalais de cet ouvrage qui s'annonce prometteur.

En dépit de la vague de désapprobation généralisée suscitée par ce pacte contre-nature entre « minorités » franco-canadiennes et anglo-québécoise, l'AFO persiste et signe. Son président, Carol Jolin, a tout récemment réitéré, hélas, son engagement à collaborer étroitement avec le QCGN, cela en pleine campagne électorale fédérale. Autant dire que nous ne sommes pas sortis de l'auberge...



Délégation franco-ontarienne au Défilé

« Le Comité de la Fête nationale (CFN) de la Saint-Jean Inc. est très fier d'avoir accueilli, à la demande de la SSJB, la belle délégation franco-ontarienne qui a défilé dans les rues de Montréal le 24 juin dernier. Ce fut là un beau moment de *fraternité* et de *solidarité* en réponse aux assauts dirigés contre le fait français en Ontario et ailleurs au Canada.

Comprendre la diversité stratégique de notre francophonie... et ses limites

Même si ça peut paraître évident, précisons que cette volonté mutuelle de rapprochement ne signifie pas pour autant que, politiquement, la SSJB endosse toutes les orientations actuelles de l'AFO ou encore de la FCFA, et vice-versa. À plusieurs égards, notamment sur la question de l'indépendance du Québec, nos organismes tiennent des positions pour le moins divergentes, même si tous prétendent agir au mieux des intérêts supérieurs de l'ensemble de notre francophonie. Il faut dire aussi que notre mouvement a toujours sévèrement critiqué la conception canadienne du droit linguistique, qu'elle considère trompeuse, dépassée, machiavélique, gravement insuffisante et, de ce fait, nuisible au progrès du français ainsi qu'à la solidarité francophone. La SSJB est convaincue que la seule manière de conférer un *véritable rapport de force* à notre francophonie et de lui *garantir* un avenir digne de ce nom en ce continent, réside dans la construction proactive d'un État souverain de langue française ; la fédération canadienne échouant par nature à fournir telle garantie.



Cela étant, plutôt que de s'y arrêter, il y a lieu d'assumer cette diversité de points de vue stratégiques qui compose la lutte pour le français de part et d'autres, ne serait-ce que pour mieux nous *comprendre*. Résultat de nos situations politiques respectives et, surtout, des paramètres divisifs et délétères qui nous furent imposés au fil du temps par le législateur canadien, – c'est-à-dire par des *majorités* parlementaires anglophones, ne l'oublions pas –, cette réalité ne devrait en aucun cas constituer un obstacle au *dialogue* ni à la poursuite de nos *intérêts communs*.



Condition commune, lutte commune

Parlant de nos intérêts communs, ceux-ci portent, par définition, vers l'avancement ou, minimalement, le maintien du statut et du poids démographique à long terme du français dans l'ensemble de l'espace francophone et, solidairement, dans chacune de nos collectivités ; qu'il s'agisse du Québec, de l'Acadie, du Canada français, sans oublier la Louisiane. Au-delà de la pluralité des approches stratégiques, tel est donc le cadre élémentaire censé guider notre action francophone, et qui délimite en même temps l'étendue de notre aptitude à l'empathie, à l'ouverture, à la complexité et à la compréhension mutuelles. Autrement dit, en tant que peuples en proie à l'érosion linguistique et culturelle, notre condition commune appelle une lutte commune.

Or, voici qu'à rebours de ces considérations fondamentales, l'AFO et la SANB annoncent qu'elles agiront *politiquement* en faveur de l'essor de l'anglais au Québec. Cela, jusqu'à venir manifester chez nous, songent-elles, aux côtés des pourfendeurs, voire des fossoyeurs les plus notoires de la loi 101. – Je me contente ici d'appeler un chat, un chat. – Force est d'admettre qu'on ne saurait mieux s'y prendre pour ébranler dangereusement nos plus précieux dénominateurs communs.

Le carcan canadien, unique source de nos discordes

Du reste, pour laisser quelque chance à nos solidarités de s'en remettre, je m'attarderai moins à cette offensive en elle-même, qu'au système d'oppression linguistique et nationale qui donne lieu à pareille aberration. Car, il est un gros éléphant rouge dans la pièce qui, systématiquement, entrave l'atteinte, dans la cohésion et la solidarité, de nos plus nobles objectifs... Ainsi, j'invite à ne jamais, jamais perdre de vue que la seule véritable source des discordes ayant trop souvent opposé Québécois et Franco-Canadiens, n'est autre que le carcan constitutionnel en vigueur et la vision fédérale de l'aménagement linguistique... Ces divisions qui nous rongent, c'est l'État canadien qui, de tout temps, les a fomentées et entretenues. Gardons-nous donc de nourrir cette hydre.

Loin d'établir une égalité effective entre l'anglais et le français, Ottawa aura plutôt choisi, historiquement, de laisser libre cours à l'injustice diglossique qui caractérise la vie au Canada, phénomène qu'on a traduit, dans la novlangue fédérale, par les notions de « bilinguisme » et de « dualité linguistique ». Pour limiter un tant soit peu les effets corrosifs de l'hégémonie de l'anglais sur le parler de Patrice Desbiens, le Parlement canadien aurait très bien pu, au moment de concevoir sa *Loi sur les langues officielles*, suivre les recommandations structurantes du rapport Laurendeau-Dunton, par exemple en réservant aux communautés de langue française certaines zones unilingues, à l'instar du modèle finlandais... Il aurait pu s'inspirer des solutions suisses, belges, danoises, indiennes... Prendre la peine d'écouter tous ces experts internationaux qui, aujourd'hui plus que jamais¹, martèlent que la stratégie la plus viable de gestion du pluralisme linguistique à travers le monde est celle fondée sur la territorialité, non sur les individus... Mais l'histoire, ou plutôt le trudeauisme, en aura voulu autrement.

C'est le même régime qui, d'une façon parfaitement déconnectée de la réelle dynamique des langues, se fera l'architecte de cette symétrie toxique, injuste et artificielle entre le simple droit du français à la survie dans les provinces anglophones, et les puissantes attributions naturelles et structurelles de l'anglais au Québec... Le même régime qui se signalera par son refus obstiné d'admettre, en droit, que le Québec forme une nation, un peuple... Constat pourtant élémentaire, voire « extraordinairement perceptible », disait René Lévesque... Même la « société distincte », concept atténuant s'il en est, se verra empêcher d'atterrir dans la constitution...

Par-dessus le marché, Ottawa ira jusqu'à disqualifier, dans sa vision, les Québécois en tant que minorité francophone au Canada, la logique voulant que les quelques prérogatives dévolues à leur province les dispenseraient d'avoir des droits... On accordera volontiers, en revanche, un statut officiel de « minorité » linguistique aux ressortissants de la *majorité* canadienne-anglaise vivant au Québec, qualité juridique que même l'ONU refusera pourtant de leur reconnaître...

Toujours est-il que c'est en vertu de ce dispositif inique que l'État canadien et ses alliés en viendront à tailler en pièces des jalons entiers de la politique linguistique québécoise, sans jamais daigner, pour autant, gratifier les minorités franco-canadiennes ne serait-ce que du quart, du dixième, du 1/101^e des avantages léonins dont bénéficient les Anglo-Québécois aux plans financier et institutionnel.

Durham serait fier.

Combattre le problème à la racine pour forger une vraie solidarité francophone

Il ne s'agit donc pas d'embrasser ce système perfide dans l'espoir d'en tirer quelque bienfait à la veille d'une élection, par exemple, mais *de le combattre, ensemble, à la racine, maintenant*. Il est plus que nécessaire de mettre fin à cette fausse symétrie, cette fausse réciprocité, cette fausse égalité, qui n'est autre qu'une forme évoluée de ségrégation linguistique, et dont l'échec objectif se mesure à la lumière du déclin démographique global du français depuis la mise en œuvre, il y a un demi-siècle, de cette politique fédérale hypocrite, en dépit de victoires arrachées de haute lutte.

Pour sortir de ce chantage institutionnalisé, il nous faut, d'une part, réaliser les changements politiques qui s'imposent afin qu'en territoire québécois, la loi 101 s'applique à toutes les dimensions de la vie publique et institutionnelle, y compris dans les champs actuellement occupés par Ottawa. D'autre part, il faut s'assurer qu'ailleurs sur le continent canadien, les francophones puissent jouir de droits maximalistes, susceptibles de garantir non seulement leur survie démographique, mais leur épanouissement culturel et économique...

Telle est la *seule façon* de forger, par-delà les structures étatiques qui nous enserrent et qui nous divisent cruellement, une solidarité francophone durable et véritable, ce pour quoi je tends la main à mes homologues franco-canadiens, comme toujours.

Un système qui divise pour mieux régner

Autrement, chaque fois que les Acadiens, les Franco-Ontariens ou encore les Franco-Manitobains parviennent à décrocher quelque gain devant les tribunaux, cela tend à favoriser, par l'effet de la jurisprudence, le progrès de l'anglais au Québec et, partant, le charcutage de notre loi 101. Réciproquement, chaque fois que notre Procureur général réussit, chez nous, à tempérer un tant soit peu les visées de la communauté anglo-québécoise, les Francos du ROC s'en trouvent alors immanquablement pénalisés. « Diviser pour mieux régner », disait Philippe II de Macédoine...

Sachant cela, on peut certes comprendre ceux qui reprochent au gouvernement du Québec de s'être parfois mêlé, sur la base de ses intérêts linguistiques propres, d'affaires judiciaires mettant en cause les droits des minorités franco-canadiennes... Toutefois, l'inverse est aussi vrai. Par exemple, dans l'affaire *MacDonald* (1986), la Société franco-manitobaine est intervenue en faveur d'un Anglo-Québécois qui contestait, en vertu de l'art. 133 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, un constat d'infraction émis dans la seule langue officielle du Québec... À la fin des années 70, un Franco-Manitobain, Georges Forest, ainsi que le procureur général du Nouveau-Brunswick, ont appuyé les prétentions de Blaikie et du gouvernement canadien dans leur croisade menée avec succès pour invalider les dispositions de notre *Charte de la langue française* en matière de langue de la législation... Sans compter que le gouvernement canadien finance déjà, à même nos impôts, toute contestation de la loi 101 fondée sur la constitution de 1982, celle-là même qui nous fut imposée de force malgré l'opposition de l'Assemblée nationale, faut-il le rappeler... Alors, voulons-nous vraiment continuer, pour la suite du monde, à jouer dans ce film-là ? Ne vaudrait-il pas mieux que nos regards se tournent enfin vers le système qui nous encarcane et qui nous manipule ?

Le protocole AFO-SANB-QCGN et le transfert de deux écoles de la CSEM à la CSPI

Cela dit, les choses prennent aujourd'hui une nouvelle tournure, passant du domaine purement juridique ou judiciaire, à l'arène *politique*... Ainsi, l'AFO et la SANB nous informent qu'elles ont signé un protocole par lequel elles appuieront formellement le QCGN, un lobby anglophone lourdement financé par Ottawa et qui s'est spécialisé dans l'art d'affaiblir la *Charte de la langue française*... Fait aussi inquiétant, l'entente stipule entre autres que les signataires devront « être d'accord de façon unanime sur les enjeux qui seront soulevés en vue de l'élection fédérale ». Est-ce à dire que messieurs Jolin et Melanson devront obtenir la bénédiction de Mister Chambers pour prendre position publiquement d'ici le 21 octobre ?

Suite à la page suivante



Ce pacte survient alors que la Commission scolaire *English-Montreal* (CSEM), actuellement sous enquête à la suite d'« une série d'allégations préoccupantes sur sa gestion », résiste à la volonté du ministère de l'Éducation d'imposer la cession de deux de ses écoles sous-occupées à la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), histoire d'y accueillir 3 000 élèves francophones en cruel manque de locaux... Pour tout dire, cette décision administrative, qui constitue en soi une concession puisque le projet initial visait le transfert de trois écoles, accordera 38 nouvelles classes à la CSPI, soit à peine le quart des 150 qu'il lui faudrait pour répondre à la demande de la population francophone et allophone de l'Est de l'Île.

Pour sa part, la CSEM estime que le décret du gouvernement brimerait ses prérogatives quant à la gestion autonome de ses établissements scolaires au sens notamment de l'arrêt Mahé de la Cour suprême... Or, ces prétentions ne tiennent pas la route, sachant que l'intervention du ministre porte uniquement sur des aspects particuliers liés à l'exploitation du parc immobilier public, sans nullement mettre en cause l'exercice général par le réseau anglophone de son droit de s'administrer lui-même afin de garantir à tous ses bénéficiaires leur droit à une éducation de qualité.

Du reste, faudrait-il injecter des millions en fonds publics pour construire de nouvelles écoles à quelques pas de celles, à moitié vides, de la CSEM ? Voyons ! Plutôt faire preuve de bon sens et d'humanisme en acquiesçant sans attendre au transfert des deux immeubles, afin que cet argent serve, non à enrichir l'industrie de la construction, – ou encore à payer des honoraires d'avocats –, mais à offrir à nos élèves : bibliothèques, services d'accompagnement spécialisé, bref tout ce qui fait défaut actuellement dans le système public...

Enfin, soulignons que lundi dernier, la Cour supérieure a débouté la CSEM dans sa guérilla judiciaire visant à bloquer la mise en œuvre de cette nécessaire transaction, le tribunal n'ayant lui-même pas été convaincu des arguments de l'organisme, du moins au stade de l'injonction provisoire...

Pour en revenir à l'entente AFO-SANB-QCGN, celle-ci s'articule donc autour d'une défense indifférenciée, dans la plus pure tradition fédérale, des « droits des communautés de langue officielle en situation minoritaire ». Encore une fois, une telle perspective tend à accréditer cette idée tordue voulant que la communauté anglo-québécoise, c'est-à-dire la portion québécoise de la *majorité* canadienne-anglaise, se trouverait dans une situation analogue à celle des véritables minorités acadiennes et franco-ontariennes.

Ce parallélisme douteux, fondé sur le pari risqué d'une identité théorique des « droits » des uns et des autres, s'avère totalement désincarné de la réalité effective et normative du terrain, sachant la puissance structurelle et anglicisante de cette communauté qui possède pas moins de trois universités (d'ailleurs nettement surfinancées), et combien de cégeps, d'écoles, d'hôpitaux, de centres culturels, de municipalités bilingues, etc. Il va sans dire, tout cela nous place à des années lumières des miettes dont doivent toujours se contenter, hélas, les minorités franco-canadiennes.

La nouvelle est d'autant plus décevante qu'on a l'impression que ce faisant, le bel aura positif ayant émané des récentes mobilisations franco-ontariennes, applaudies et appuyées sincèrement par l'ensemble des Québécois, se trouve soudain mis au service de la « cause » de ceux qui cherchent à bilinguiser et à angliciser notre société. C'est surréel. *La solidarité Québec-Acadie-Ontarie serait-elle donc à sens unique ?*



L'Acadie et l'Ontario contre le Québec français ?

Jusqu'où ira donc cette volonté d'alliance contre-nature des « minorités » françaises et anglaise ? Au-delà du béton et du mortier que revendique jalousement la CSEM à l'encontre des besoins criants de notre population francophone *et allophone* en matière de nouvelles installations scolaires, nos amis franco-canadiens appuient-ils les positions du QCGN en faveur des écoles-passerelles au Québec ? Sont-ils, comme le QCGN, contre la nécessaire extension de la loi 101 aux entreprises de moins de 50 employés ? Contre la loi 104 ? Pour un accès accru des allophones aux écoles et à la formation professionnelle en anglais ? Pour une plus grande bilinguisation du visage de Montréal ? Et que dire de la proposition de la CSEM visant à faire cohabiter les élèves francophones et anglophones au sein de mêmes établissements ? Nos frères et sœurs franco-ontariens, entre autres, ne se sont-ils pas battus féroce pour des écoles séparées ? – Enfin, je pourrais poursuivre comme ça pendant longtemps, mais en guise de rappel, je me contenterai d'inviter les lecteurs à consulter ce bilan des prises de positions exprimées au fil du temps par les nouveaux alliés anglophones de l'AFO et de la SANB au sujet de la loi 101 et du Québec français...

Une mésalliance

À l'instar de la vaste majorité de mes compatriotes, je n'ai d'autre choix que de constater que fournir des armes au QCGN revient à appuyer la guerre menée par Ottawa et les forces anti-loi 101 contre le Québec français, cœur déjà fragile de la francophonie nord-américaine. Or, attenter au cœur, c'est compromettre, à terme, la santé du corps dans son ensemble.

Pour dire le moins, on aurait pu se passer d'une telle mésalliance... Ce n'est sans doute pas sans raison qu'en vertu de ses propres statuts, – enfin de ce que j'en sais –, la FCFA s'interdit, quant à elle, de se marier ainsi à quelque organisme anglophone... En outre, j'ai pris note des nombreux commentaires émanant de spécialistes et personnalités franco-canadiens qui voient une grave erreur stratégique. J'ose croire qu'on les entendra...

Une position à revoir / Les francophones dus pour de nouveaux états généraux

Pour l'amour du français, j'invite donc respectueusement les dirigeants de l'AFO et de la SANB à revoir leur position. Plus fondamentalement, j'en appelle au dépassement de la stricte conception canadienne du droit linguistique, qui dans l'état actuel des choses, mène à notre ruine à moyen-long terme. J'estime qu'il faut repenser la lutte au-delà du seul dispositif juridique et constitutionnel établi par ceux-là mêmes qui, à Ottawa, n'ont jamais eu qu'un seul intérêt : celui de mettre la nation québécoise en boîte tout en laissant mourir, dans les faits, la francophonie à petit feu, n'en déplaise à ceux qui trouvent quelque espoir dans les paroles apparemment salvatrices mais surtout préélectorales des ministres Joly ou

Rodriguez... À moins de se laisser tenter à pelleter par en avant les graves menaces qui pèsent sur la survie démographique de la francophonie canadienne d'ici la fin de ce siècle, on ne saurait faire l'économie d'une telle réflexion sur le *système* qui nous régit. Justement, à la lumière de tout ce qui précède, je réitère que nous, francophones, sommes manifestement dus pour de nouveaux états généraux, un *aggiornamento* ou un congrès de grande envergure. À cet égard, le sommet de l'an prochain se révélera assurément un bon premier pas dans cette direction.

Embrasser le combat pour le français, non le piège linguistique canadien

Qu'on soit à Montréal, à Vancouver ou à Moncton, la vérité, c'est qu'*une seule* des deux langues dites « officielles » du Canada se trouve en danger ; *une seule* de ces langues est à protéger, et c'est le français. C'est donc *le combat pour le français* qu'il y a lieu d'embrasser de part et d'autres, et certainement pas la doctrine linguistique fédérale qui nous piège littéralement en mettant sur un même pied les droits des francophones de plus en plus minoritaires d'un océan à l'autre, et ceux des ressortissants privilégiés de la majorité canadienne-anglaise au Québec.

De grâce, ne tombons pas, ne tombons plus dans ce piège. Mieux, sortons-en ! Car, on sait bien qu'en ce pays structurellement anglais, il est une langue manifestement « plus égale », « plus officielle » que l'autre... Alors, levons-nous et unissons nos forces pour combattre les véritables injustices linguistiques, – celles qui s'abattent, jour après jour, et systématiquement, sur notre francophonie », a conclu M^c Laporte. •••

¹Voir par exemple les travaux de Guillaume Rousseau, Éric Poirier, José Woehrling, Christiane Loubier, Kenneth McRoberts, Philippe Van Parijs, Jean Laponce, Félix Tacke, Henri Boyer, etc.

Indépendante politiquement et financièrement de toute autorité publique, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, qui compte des adhérents partout en Amérique du Nord, est la plus ancienne organisation civique et non-partisane dédiée à l'avancement du français au Québec et dans l'ensemble du continent.

Offre d'emploi : Téléphoniste

Le **MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS** est une organisation militante sans but lucratif qui prend position dans les médias, mais également dans les milieux civils et syndicaux afin d'offrir une pédagogie articulée des enjeux entourant l'avenir de la langue française.



Type d'emploi : Démarcheur/démarcheuse téléphonique.

À titre de démarcheur téléphonique, vous contribuez à la prise en charge, à la prospection et à la sollicitation des dons, mais aussi au développement et au maintien des relations d'affaires avec les membres et les donateurs.

Vous analysez et prenez en charge les demandes d'information inhabituelles ou particulières de la clientèle et des membres, et vous assurez l'atteinte des objectifs d'affaires de votre équipe par la mise à profit de vos aptitudes à viser les résultats. Vous vous assurez de la satisfaction des membres et des donateurs, de même que de la qualité des services rendus, tout en respectant les normes et procédures de l'OBNL.

Joignez-vous à une équipe en pleine expansion, vous travaillerez de votre domicile, selon votre horaire.

Le poste consiste à faire de la prospection et de la sollicitation téléphonique auprès des membres, des donateurs actuels et des sympathisants du mouvement.

Nous recherchons des personnes qui démontrent du savoir-être, qui sont proactives et qui font preuve d'initiative.

Ce poste est pour vous si...

- Vous êtes une personne dynamique et vous possédez une excellente expérience et de vastes connaissances en démarchage téléphonique.
- Vous communiquez et vulgarisez efficacement les informations à vos interlocuteurs.
- Vous êtes une personne ouverte aux changements et vous souhaitez bâtir votre avenir avec nous.
- Vous êtes intéressé-e par un travail à la maison selon votre horaire.

Conditions particulières

- Lieu de travail : à votre domicile
- Horaire : choix d'horaire du lundi au vendredi entre 17 h et 21 h et le samedi entre 11 h et 18 h.

Profil recherché

- Diplôme d'études secondaires.
 - Expérience de 6 mois en démarchage téléphonique.
 - Excellente connaissance du français parlé et écrit.
 - Posséder une connexion Internet et un ordinateur.
- ***Veuillez noter que d'autres combinaisons de formation et d'expériences pertinentes peuvent être considérées.

Compétences transversales

Être coopératif, être orienté vers le client, être orienté vers l'action et stimuler l'innovation.

Compétences clés du profil recherché

Savoir communiquer de manière efficace, être capable de s'adapter aux situations et viser l'atteinte des objectifs de vente.

Lieu de travail

À domicile.

Envoi du CV

Vous êtes intéressé par l'offre d'emploi? Envoyez votre CV à info@quebecfrancais.org.

En guise d'hommage à Falardeau

par Pierre-Luc Bégin

Il y a dix ans aujourd'hui, notre ami, mon ami Pierre Falardeau rendait l'âme, laissant un vide immense dans le cœur de ses proches, de ses amis et de milliers de Québécois et de Québécoises de toutes origines. Depuis, il nous manque cruellement. Chaque jour je pense à lui. En ce jour, en guise d'hommage, j'offre en primeur au lecteur le mot de l'éditeur qui accompagnera la publication dans quelques semaines du scénario du troisième film d'Elvis Gratton aux Éditions du Québécois. Salut, mon frère. Jamais je ne t'oublierai.

Trouver la faille

« Si le gros cinéma de fiction c'est l'artillerie lourde, nous, en vidéo, on se battait avec un douze coupé. Tu travailles avec ce que tu as et tu n'as pas le droit de ne pas te battre sous prétexte que tu as peu de moyens. Après, quand on est arrivés à faire du cinéma court métrage, on était rendus à la mitraille. Puis avec le long métrage, on avait un canon. Par la suite, je suis arrivé à l'artillerie lourde avec le gros cinéma de fiction. Je vais sortir le troisième Gratton dans cent salles au Québec, cinq projections par jour. Là, c'est comme piloter un B-52... Attendez le tapis de bombes!* »

Même dans l'armure la plus solide, il y a une faille. Suffit de savoir où planter la lame. Même dans la muraille la plus infranchissable, il y a une brèche. Suffit de savoir où poser la mine. Et d'avoir le courage d'allumer la mèche. Aucun système n'est infaillible.

Falardeau, qui était beaucoup plus animé d'espoir que certains ne le pensent, développait souvent cette analyse : on peut vaincre, envers et contre tout. Essayait-il de nous remonter le moral? Pas que. C'est davantage parce que l'histoire des peuples lui avait appris que tous les empires, tous les systèmes d'exploitation, de soumission, ont fini par s'effondrer un jour ou l'autre : les Romains, les Perses, l'empire napoléonien, la Russie des Tsars, l'Empire ottoman, les empires coloniaux, le nazisme, le Bloc de l'Est, etc. La liste serait interminable. À force de courage, d'intelligence et d'imagination, les peuples peuvent vaincre. Même avec des moyens parfois dérisoires. « Comme la fleur qui pousse dans la craque d'un mur de béton : le mur finira par s'effondrer », a un jour écrit Pierre. Magnifique métaphore. Mais aussitôt abattu, un système d'exploitation n'est-il pas remplacé par un autre? Peut-être. Souvent. Le combat pour la liberté est sans fin. Qu'importe, c'est le sens de la vie. Vivre libre ou mourir, voilà l'alternative pour tous les peuples depuis le début de l'humanité. Le peuple québécois devra faire son choix.

Falardeau était un combattant pour la liberté et l'indépendance des peuples et il a toujours refusé de capituler. Il était prêt à se battre à mort pour la libération du Québec. Avec rage. Avec humour. Souvent les deux. Avec les moyens du bord s'il le faut. Il nous convainquait : même quand les médias ne cessent de nous pousser à l'écrasement, même si on a peu de moyens, on peut trouver la faille, la brèche chez



Pierre Falardeau, cinéaste québécois.

l'ennemi et passer à l'offensive. Falardeau était prêt à monter au front. Sans cesse. Il avait bien raison. Notre problème est notre manque d'imagination et de volonté. Arrêtons d'attendre les conditions gagnantes éternellement : soyons créatifs et passons à l'action. Frappons fort. Comme l'écrivait Miron, tirons à bout portant, partout et tout le temps. La comédie, le drame, le documentaire, les conférences, les entrevues, les livres... Falardeau avait bien des cordes à son arc. Quelle œuvre forte il nous laisse! Et comme il nous manque depuis son décès! Voilà quelqu'un qu'il nous faudrait bien aujourd'hui pour nous secouer dans notre marasme culturel et politique...

Avec Gratton XXX, Pierre Falardeau voulait passer à l'action bruyamment contre des institutions que peu osent attaquer, tremblant de peur : les médias. Pourtant, ce sont eux qui forment la pensée, qui formatent les esprits, qui imposent les mots. Comme disait Michel Chartrand (une phrase reprise par Falardeau dans Gratton XXX), nos médias ne font pas de l'information, mais de la formation. Pour nous embarrer à double tour dans le statu quo. Pour nous mettre un cadenas dans le cerveau, disait Falardeau. Comme dans Radio-Cadenas (dixit Godin, repris par Falardeau). Mais pas qu'à Radio-Cadenas, ailleurs aussi. Presque partout. À coup de quiz débiles, de talkshows insipides, de potins artistiques à cinq cennes, de téléjournaux Canada Approved, d'éditoriaux made in Sagard, les médias sont en grande partie responsables de notre léthargie politique. Et il faudrait se gêner? Il faudrait les ménager? Être plus « subtil »? Non. Mon ami Falardeau allait frapper fort pour clore la trilogie des longs métrages grattonnesques. Je suis très fier de lui : il a eu un courage rare dans notre société.

En effet, Falardeau ne s'est pas gêné dans ce Gratton. Il a attaqué de front l'info-divertissement débile et l'establishment politico-médiatique fédéraliste. Il a dénoncé crûment la convergence Parti libéral-Power Corporation-Radio-Canada, et surtout il

a condamné et nommé ses serviteurs. Ses valets. Ses chiens la laisse au cou. Il n'a pas mis qu'une simple mine dans la brèche (ni de gants blancs). Il a mis toute sa colère, toute son indignation et toute sa créativité aussi pour causer le plus de dommage possible au mur de la bêtise entretenue, pour faire exploser la pompe à merde de toutes nos Télé-Égouts (et radios, et journaux, et magazines...). Que ses serviteurs se retrouvent jusqu'aux oreilles dans ce qu'ils nous servent jour après jour. Il a attaqué au B-52 et il a lancé son tapis de bombes. Boum! On n'allait pas lui pardonner.

Jamais cinéaste québécois ne se sera fait autant planter par la critique que Falardeau avec Gratton XXX. Tout y passa : le scénario, les décors, l'éclairage, les costumes, les maquillages... Un peu plus et on se fendait d'une critique gastronomique sur la cantine du tournage. Des critiques plus ridicules que le gros Gratton lui-même. Faut le faire. Sous prétexte d'une odieuse vulgarité faldienne (pour ces bonnes âmes), tout devenait merdique aux yeux de la critique. Falardeau avait mis le doigt sur un gros bobo et toute la classe médiatique tombait dans un déni complet. « Non, non, non, nos médias sont parfaitement neutres et objectifs! ». La vulgarité, disaient-ils?

La vulgarité, pour moi, c'est prétendre à l'objectivité quand on participe à la ligne éditoriale de Power Corporation ou de Radio-Cadenas. Pas les blasphèmes dans Gratton XXX. Être vulgaire, c'est plutôt se croire journaliste quand on n'est que la courroie de transmission des dépêches de la Presse Canadienne et de Associated Press. Non, mais! La vulgarité, c'est prétendre à la neutralité quand on se met au service des Desmarais ou de Martin Cauchon. Pas le gros Gratton qui chie dans ses culottes en camping. La vulgarité? Prétendre faire de l'information quand, plutôt que de parler de la situation néo-coloniale du Québec, de l'impérialisme américain en Amérique latine ou de l'occupation de la Palestine, on préfère inonder les ondes de shows de « veudettes » pour ensuite étendre cette merde dans tous les journaux et magazines

que l'on possède. Ça, c'est vulgaire. Obscène. À vomir. Et mes excuses pour les très rares exceptions parmi nos journalistes. Certains essaient de faire quelque chose d'intelligent. Quelques-uns y parviennent. Mes hommages.

Falardeau, donc, s'est fait démolir par la critique avec Gratton XXX. Il a attaqué à coup de B-52. Seul au front, ou presque. Encore une fois. Ils ont répliqué à coup de bombe nucléaire. Ils savaient bien que peu de gens allaient défendre Falardeau. Qui veut se mettre à dos toute la classe médiatique? Cette situation honore d'autant plus les très rares personnes qui ont souligné la pertinence du travail de Pierre. Je m'attendais bien à retrouver Falardeau en petits morceaux...

Que non! Bien sûr, il a vécu une certaine déprime à l'époque. Il aurait aimé un meilleur sort pour son film. Oui, ce fut un coup dur. Mais il s'est relevé. Comme toujours, Falardeau ne s'est pas laissé abattre. Un exemple de courage et de détermination. Il est revenu à la charge avec un autre projet de film : Le Jardinier des Molson. Un film, cette fois un drame historique, qui allait brasser la cage encore. Et il s'attaquait une fois de plus à des institutions que peu osent dénoncer en ce pays : gouvernement fédéral, armée canadienne, famille Molson, et j'en passe. Il s'est heurté une énième fois à des refus dans les sociétés gouvernementales qui financent notre cinéma. Puis la maladie n'allait pas lui laisser le temps de se battre pour tourner ce film qu'il aurait bien fini par tourner et qui aurait sans aucun doute été marquant. Au moins, on a le scénario (Éditions du Québécois, 2012). Un beau coup de douze. Agir quand même, toujours, disait Falardeau...

Mais que dire pour présenter Gratton XXX sinon que ce film doit d'abord exister pour ceux qui veulent le comprendre? En fait, les auteurs des textes qui accompagnent ce scénario sauront mieux que moi vous le faire découvrir. Merci à Pauline, merci à Jules. Beaucoup. Un merci particulier à Manon Leriche pour tout son dévouement à l'œuvre de Pierre. Et pour tout le reste.

Pour ma part, je retiens de Gratton XXX, parmi mille choses, l'audace magnifique de mon ami Falardeau, la truculence des gags qui me tordent de rire, la dénonciation chirurgicale du système médiatique, l'analyse pertinente du pouvoir, les images fortes, le jeu génial (et je pèse mes mots) de Julien Poulin et la confiance de Pierre qui me demanda, à quelques semaines de sa mort, de publier un jour ce scénario aux Éditions du Québécois. Alors voilà. Merci Falardeau. Merci mon frère. Pour Gratton XXX, et pour tout le reste.

Et bonne lecture à tous.

Oui, nous trouverons les failles : nous vaincrons.

*Québec libre, Éditions du Québécois, 2017, p. 101.



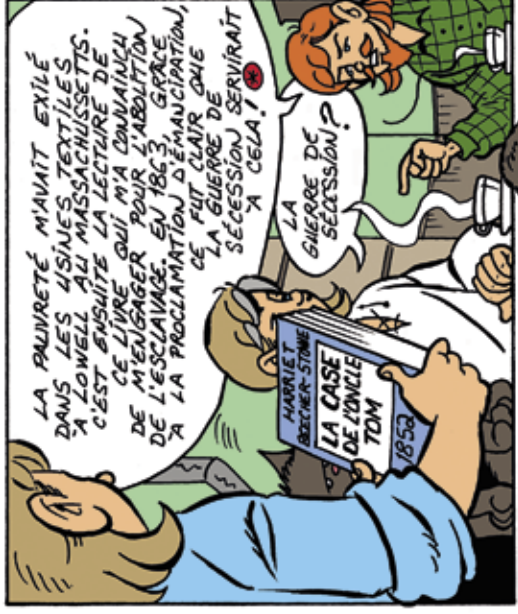
Julien Poulin, comédien et grand ami de Pierre Falardeau.





SAINTE-JACQUES-LACHIGAN, À L'ÉTÉ 1865, À LA FERME DES DURBILLE.

POURQUOI AS-TU PARTICIPÉ À CETTE BOUCHERIE, COUSIN ?



LA PAUVRETÉ M'AVAIT EXILÉ DANS LES USINES TEXTILES À LOWELL AU MASSACHUSETTS. C'EST ENSUITE LA LECTURE DE CE LIVRE QUI M'A CONVAINCHI DE M'ENGAGER POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE EN 1863 GRÂCE À LA PROCLAMATION D'ÉMANCIPATION. CE FUT CLAIR QU'IL Y AVAIT LA GUERRE DE SÉCESSION SERVIRAIT À CELA !

LA GUERRE DE SÉCESSION ?

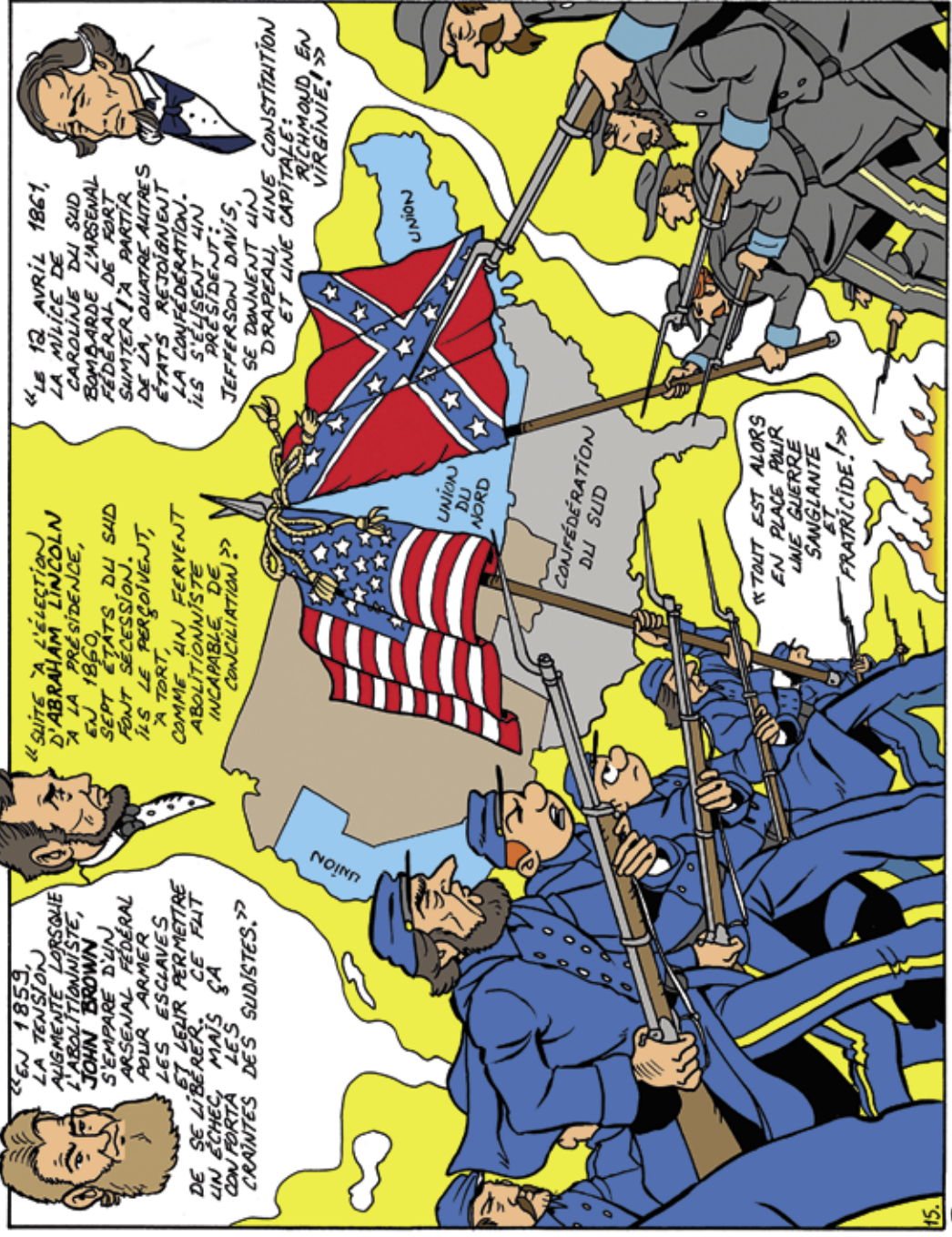
LA GUERRE DE SÉCESSION ?



QUI, MARQUÉ, MAIS LES AMÉRICAINS PRÉFÈRENT PARLER DE GUERRE CIVILE CAR ELLE OPPOSE LES ÉTATS LIBRES DU NORD (L'UNION) ET LES ÉTATS ESCLAVAGISTES DU SUD (LA CONFÉDÉRATION).



« DEPUIS L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS CE FUT TOUJOURS UN SAJET DE DISCORDE ENTRE LES ÉTATS. EN 1854, À LA CRÉATION DU KANSAS, UN RÉFÉRENDUM SUR LA QUESTION TOURNA AU BAIN DE SANG ! »



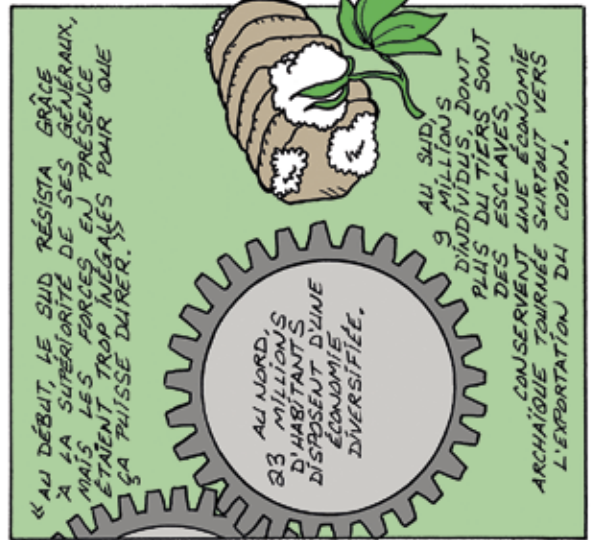
« EN 1853, LA TENSION AUGMENTA LORSQUE L'ABOLITIONNISTE, JOHN BROWN, S'EMPARA D'UN ARSENAL FÉDÉRAL POUR ARMER LES ESCLAVES ET LEUR PERMETTRE DE SE LIBÉRER. UN ÉCHEC, MAIS ÇA CRANTAIT DES SUDISTES. »

« SUITE À L'ÉLECTION D'ABRAHAM LINCOLN À LA PRÉSIDENTE, EN 1860, SEPT ÉTATS DU SUD FURENT SE RÉVOQUER. COMME ILS FÉVÉRANT L'ABOLITIONNISTE INCARCÉRÉ DE CONCIÉLIATION ? »

« LE 12 AVRIL 1861, LA MILICE DE CAROLINE DU SUD BOMBARDA L'ARSENAL FÉDÉRAL DE FORT SUMTER. IL PARTIT LA GUERRE DE SÉCESSION. ILS S'ÉLIGNÈRENT À RICHMOND EN VIRGINIE. »

UNION DU NORD
CONFÉDÉRATION DU SUD

« TOUT EST ALORS EN PLACE POUR UNE GUERRE SANGLANTE ET FRATRICIDE ! »



« AU DÉBUT, LE SUD RÉSISTA GRÂCE À LA SUPÉRIORITÉ DE SES GÉNÉRAUX, MAIS LES FORCES EN PRÉSENCE ÉTAIENT TROP INÉGALES POUR QU'IL PUISSE DURER. »

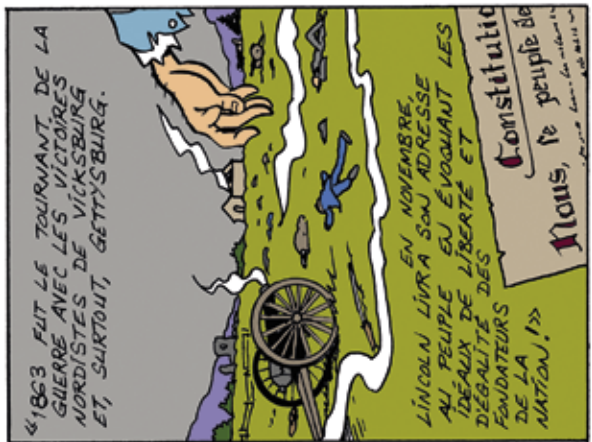
AL NORD, 23 MILLIONS D'HABITANTS DISPONSENT D'UNE ÉCONOMIE DIVERSIFIÉE.

AL SUD, 9 MILLIONS D'INDIVIDUS DONT PLUS DU TIERS SONT DES ESCLAVES. CONSERVENT UNE ÉCONOMIE ARCHAIQUE TOURNÉE SURTOUT VERS L'EXPORTATION DU COTON.



ET À QUOI SERVIRAIT TOUS CES ESCLAVES ?

JUSTEMENT À LA PRODUCTION DU COTON, VOYONS !



« 1863 FUT LE TOURNANT DE LA GUERRE AVEC LES VICTOIRES NORDISTES DE VICKSBURG ET, SURTOUT, GETTYSBURG. LINCOLN LIVRA SON ADRESSE IDEALE DE LIBERTÉ ET D'ÉGALITÉ DES FONDATEURS DE LA NATION ! »

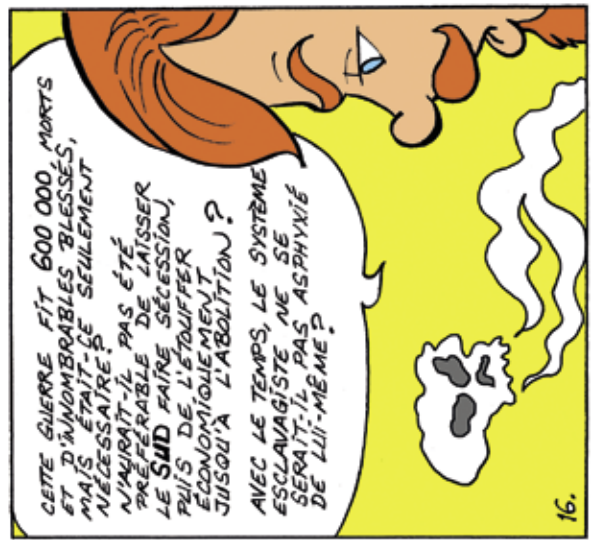
« LA VICTOIRE DE VICKSBURG, DEVENUE INÉVITABLE, PERMIT ENSUITE À LINCOLN D'INTIMER LE 13^e AMENDEMENT ABOLISSANT L'ESCLAVAGE. IL FUT ADOPTÉ LE 31 JANVIER 1865 ALORS QUE LINCOLN VÉNAIT D'ÊTRE REÉLU À L'AUTUMNE À PRÉSENT. »

« LE GÉNÉRAL LEE SIGNA LA CAPITULATION DU SUD, LE 9 AVRIL 1865, À APPOMATTOX EN VIRGINIE EN PRÉSENCE DU GÉNÉRAL GRANT POUR LE NORD. »

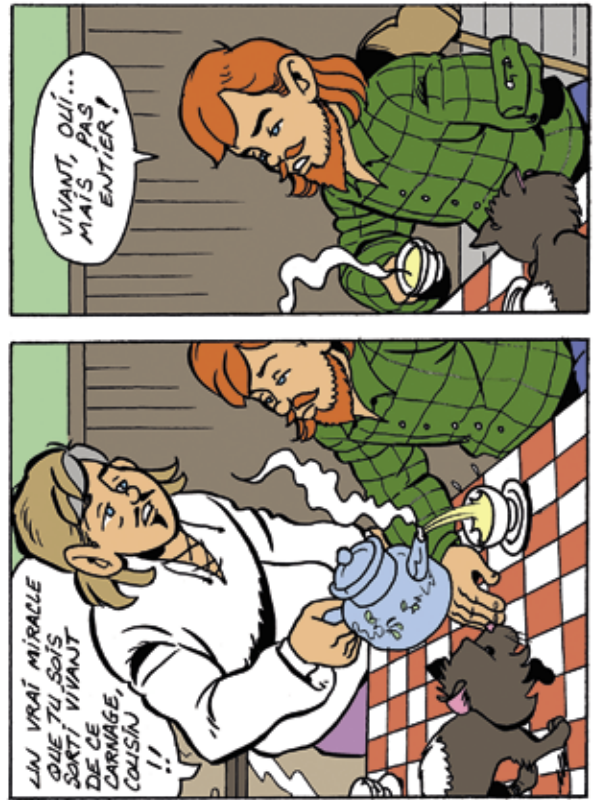


ANSI MEURENT LES TYRANS !

« CINQ JOURS APRÈS, LINCOLN EST ASSASSINÉ AU THÉÂTRE FORD ! »



« CETTE GUERRE FIT 600 000 MORTS ET D'INNOMBRABLES BLESSÉS, MAIS ÉTAIT-CE SEULEMENT NÉCESSAIRE ? N'AURAIT-IL PAS ÉTÉ PRÉFÉRABLE DE LAISSER LE SUD FAIRE SÉCESSION, PUIS DE L'ÉTOUFFER ÉCONOMIQUEMENT JUSQU'À L'ABOLITION ? AVEC LE TEMPS, LE SYSTÈME ESCLAVAGISTE NE SE SÉCRÈTE PAS, IL SE SÈCHE EN LUI-MÊME. »



UN VRAI MIRACLE QUE TU SOIS SORTI VIVANT DE CE CARNAGE, COUSIN !

VIVANT, OUI... MAIS PAS ENTIER !

260^e de la défaite des Plaines d'Abraham

par Robert Comeau



Le vendredi 13 septembre dernier, il aurait été intéressant que *Le Devoir* rappelle le 260^e anniversaire de la défaite des Plaines d'Abraham du 13 septembre 1759. La guerre de Sept Ans déclenchée en 1754 devait donner le coup de grâce à la Nouvelle-France. Au fort Duquesne, les miliciens canadiens avaient repoussé les Anglais, après l'attaque et une première victoire de George Washington. Le peuple acadien, qui refusait de prêter serment à la couronne britannique, subit la déportation en 1755, premier acte de nettoyage ethnique de l'histoire moderne. Montcalm, après avoir remporté de nombreuses victoires en forte infériorité numérique, comme l'explique un ouvrage récent de Dave Noël, est finalement battu par les troupes de James Wolfe à Québec. Le pays est passé aux mains d'un régime étranger par le traité de Paris du 10 février 1763. En rappel de cette défaite militaire, Londres fixera au 10 février 1841 la date du début de l'Union de 1840 et de notre mise en minorité politique, considérée comme une victoire politique britannique.

Ce peuple cultive la mémoire. N'aurait-il pas été pertinent de souligner les répercussions majeures de cet important conflit mondial opposant entre autres la France et l'Angleterre, sur l'avenir du peuple québécois encore aujourd'hui? Faut-il rappeler qu'il s'agit en effet du premier conflit vraiment « mondial », comme l'avait indiqué Churchill, conflit qui se poursuivra sur quatre continents, faisant un million de morts. Cette guerre est à l'origine de la Révolution américaine et de la Révolution française, à cause des impôts levés à la suite des sommes qui y furent investies. •••



Les plaines d'Abraham, aujourd'hui.

Puigdemont empêché par Ottawa de rendre visite aux Québécois : Le Canada accredité la criminalisation de la démocratie

Le 29 octobre dernier, quelques jours à peine après les élections fédérales, Ottawa a finalement rendu un premier verdict déterminant quant au droit de Carles Puigdemont d'accéder au pays par la voie des airs. Hôte d'une tournée québécoise de l'ancien président indépendantiste de Catalogne, forcé à l'exil en Belgique, le Président général de la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) de Montréal, Maxime Laporte, a réagi comme suit à cette décision controversée des autorités canadiennes.

M. Laporte a affirmé : « Honte ! Honte au Canada ! »



« Par cette décision, Ottawa se trouve à accrédi-ter l'acte de criminaliser la démocratie; criminaliser l'exercice par un peuple de son droit universellement reconnu à disposer de lui-même. Rappelons que pour interdire un étranger d'obtenir une Autorisation de voyage électronique (AVÉ), cela suppose notamment que le demandeur fasse l'objet d'accusations criminelles dans un autre pays, et que le crime qui lui est reproché ait une équivalence en droit canadien. Ainsi, en refusant son AVÉ à monsieur Puigdemont, le gouvernement canadien laisse entendre que le fait d'avoir organisé, en tant que président légitimement élu, une consultation populaire sur l'autodétermination du peuple catalan est susceptible d'être considéré comme criminel ici-même, en ce pays. C'est donc à juste titre que monsieur Puigdemont, qui est représenté ici par l'avocat québécois Stéphane Handfield, contestera cette injustice en Cour fédérale ! »

« Le Canada, qui se targue d'être un modèle en matière de démocratie, se comporte en fossoyeur du droit des peuples. Il fait preuve d'une complicité scandaleuse à l'égard de l'autoritarisme et de la tyrannie de l'État espagnol. Au même moment, chez nous au Québec, rappelons que le gouvernement canadien prend part à la contestation constitutionnelle de la *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux du peuple québécois* (loi 99) dans l'affaire Henderson. Ce dossier, où intervient la SSJB, met en cause rien de moins que le statut du peuple québécois, son droit à l'existence juridique et à l'autodétermination, en plus du principe démocratique classique du *50 % plus un.* »

« Telle est la triste réalité. Tel est le Canada de 2019. Alors nous exhortons le gouvernement Trudeau 1) à renverser, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, la décision insensée d'Immigration Canada dans l'affaire Puigdemont, 2) à se désister immédiatement de l'infâme contestation de la loi 99, tel que déjà demandé à l'unanimité par l'Assemblée nationale, 3) à clarifier sa position quant au droit effectif des peuples, y compris les peuples autochtones, à disposer d'eux-mêmes, au regard des grands instruments de droit international déjà signé ou ratifiés par le Canada. » •••

Le MQF est en feu !

Vous l'aurez sans doute remarqué, le Mouvement Québec français (MQF) est partout ces derniers temps !

Du 4 au 8 octobre, le président du MQF national, Maxime Laporte, a réalisé plus d'une quinzaine d'entrevues sur plusieurs thèmes liés à l'enjeu linguistique. Le 21 octobre, il apparaîtra à la grande émission de débat *Zone franche*, diffusée à Télé-Québec. Soulignons que Sophie Stanké, présidente du MQF-Montréal, a travaillé fort, elle aussi, alors que l'organisation a remis publiquement des contraventions pour non-respect du français à des partis et des candidats fédéraux dont les communications étaient majoritairement en anglais, – véritable crachat au visage du Québec.



Maxime Laporte était de passage à l'émission *Zone franche* diffusée le 21 octobre dernier à Télé-Québec. Le débat très animé portait sur la situation du français au Québec et impliquait six participants, dont l'excellent Akos Verbovcy (*Rhapsodie québécoise*, 2016, Boréal) de même que l'avocat anti-loi 101 Harold Staviss.

Monsieur Laporte a notamment été très actif en réaction à l'idée lancée tacitement par le nouveau ministre responsable de la langue française, Simon Jolin-Barrette, quant à la possibilité d'interdire purement et simplement la formule du « bonjour-Hi » dans les commerces québécois.

Certes impraticable dans la réalité, ce ballon d'essai du gouvernement Legault, rapidement dégonflé par le Premier ministre lui-même, aura néanmoins permis d'aborder plus en profondeur la question fondamentale du statut du français dans l'espace public. Faut-il rappeler qu'en vertu de la loi 101, être servi *en français* (et donc pas en bilingue) constitue rien de moins qu'un « droit linguistique fondamental » pour tout consommateur québécois. Les entreprises ont donc l'obligation de respecter ce droit en ne présumant surtout pas que leurs clients renonceront d'emblée à l'exercer. En outre, la *Charte de la langue française* entend faire du français, la « langue normale et habituelle » des rapports sociaux. Il en résulte une responsabilité pour notre gouvernement de prendre tous les moyens légitimes pour que cette volonté législative, cette volonté démocratique, se traduise dans notre réalité de tous les jours.

Ajoutons qu'au Québec, plus de 95 % – si ce n'est 100 % – de la population connaît suffisamment le français pour bien saisir le sens du mot bonjour... Quant à ceux qui s'inquiètent du sort des touristes et des étrangers qui, pauvres eux !, risquent à tout moment de se faire dire un « bonjour » tout court dans les boutiques de la métropole, ceux-ci devraient tout de suite se rassurer. Par définition, lorsqu'on visite un autre pays que le sien, lorsqu'on embrasse une culture différente, on s'attend évidemment à ce que les choses ne se passent pas exactement comme chez nous. D'ailleurs, c'est le propre du voyage. C'est ainsi que tout Québécois se baladant à Toronto sait d'avance qu'il n'y sera pas accueilli en français, soit dit ironiquement...

Décidément, le bonjour-Hi est une aberration, un symbole honteux de ce « bilinguisme colonial » et « aliénant », disait Miron, qui réduit de moitié le statut du français tout en rendant son usage facultatif, inopportun voire carrément inutile devant la puissance hégémonique de la langue de Mordecai Richler.

Éblouis par les supposées vertus du bilinguisme institutionnel à la canadienne, les naïfs, les franco-suicides et les anglomanes ne veulent pas voir que depuis l'adoption de cette politique par Ottawa, le poids démographique du français, langue d'usage dans les chaumières du Canada, a regressé de 25,7 % en 1971 à 20,5 % en 2016. Autrement dit, le bilinguisme collectif tel qu'il est vécu et pratiqué ici, loin d'être un gage de progrès pour notre francophonie, nous *décime*. Cette soi-disant dualité linguistique, telle que conçue par Pierre Elliott Trudeau, n'est rien d'autre qu'une modalité de domination, de ségrégation, d'anglicisation. Ayant déjà fait suffisamment de ravages ailleurs au Canada, ce bilinguisme nérotique ne doit surtout pas s'étendre davantage chez nous. Car le Québec demeure l'ultime rempart contre ce fléau; le seul véritable espoir pour la suite de notre monde francophone d'Amérique.

Félicitations à toute l'équipe du Mouvement Québec français pour son excellent travail !



Sophie Stanké distribuant des contraventions aux fautes à la langue française.
(Photo : Dominique Scali)

Petite galerie de chefs de parti

par Pierre Dagesse



Andrew Scheer



Justin Trudeau



Jagmeet Singh



Elizabeth May



Yves-François Blanchet



Maxime Bernier

Loi canadienne sur les langues officielles Cinquante ans de gestion hypocrite du déclin des francophones

par Christian Gagnon

Le 7 septembre dernier était marqué par les 50 ans de l'entrée en vigueur de la Loi canadienne sur les langues officielles (LCLLO) de 1969. Voilà un embarrassant anniversaire, forçant le gouvernement Trudeau à défendre une loi fondamentale du Canada qui n'a pas du tout respecté ses promesses. Les recensements en dressent un bilan accablant. Au Canada hors Québec, la part des personnes parlant le plus souvent le français à la maison est passée de 4,3 % en 1971 (676 000 individus sur un total de 15 541 000) à 2,3 % en 2016 (619 000 francophones sur 26 701 000 personnes). Cela signifie que, pendant que la population du *Rest of Canada* (ROC) augmentait de près de 72 %, celle des francophones hors Québec diminuait de plus de 8 %, creusant un indéniable gouffre de décroissance des francophones. Et Statistique Canada prévoit qu'il ne restera plus que 1,8 % de francophones dans le ROC de 2036, consacrant dans ces provinces — à l'exception notable du Nouveau-Brunswick — leur marginalisation électorale déjà patente.

Bien sûr, la Constitution de 1982 a accordé de nouveaux droits scolaires aux minorités de langue officielle. Mais alors que, de la maternelle au postdoctorat, les Anglo-Québécois peuvent jouir d'une éducation de qualité égale à celle offerte en français au Québec, les droits constitutionnels des francophones du ROC sont trop souvent violés par des gouvernements provinciaux s'acharnant jusqu'en Cour suprême pour éviter de remplir leurs obligations. Et tandis que l'offre des trois universités anglophones québécoises (626 millions \$ en 2018) dépasse largement les besoins de notre minorité anglaise historique, au point où on y anglicise en grand nombre nos allophones, le gouvernement de Doug Ford a dû se faire longuement prier avant de finalement daigner accorder 16 millions \$ par année pendant 8 ans à ce qui sera (on le croira quand on le verra) la toute première université franco-ontarienne, mais à condition... qu'Ottawa paie seul les 16 millions \$ par an des 4 premières années! Le vocable *minorité linguistique*, amalgame fédéral désignant à la fois les opulents Anglo-Québécois et les déclinants francophones du ROC, ne dissimule donc plus du tout ce marché de dupes que n'a jamais cessé d'être la LCLLO.

Les plus récents déboires juridiques franco-canadiens ont d'ailleurs révélé la limite apparemment atteinte de l'article 23 de la Charte canadienne des droits qui garantit des écoles publiques dans la langue de la minorité *là où le nombre de ces enfants le justifie*. La poursuite intentée par le Conseil scolaire francophone de Colombie-Britannique contre son gouvernement provincial, cause type sur laquelle misaient beaucoup les autres communautés francophones du pays, n'a accordé en 2016 qu'une seule des 22 nouvelles écoles revendiquées (415 millions \$). Dans le cas de quatre autres écoles, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a jugé que ces violations avérées de l'article 23 étaient *raisonnables et justifiables dans une société libre et démocratique* en vertu de l'article 1 de la même Charte, le motif accepté par les juges étant qu'il en aurait coûté trop cher. À l'inverse, au Québec, des écoles sous-occupées de la minorité anglophone viennent d'être transférées au secteur francophone dont les écoles débordent.

C'est la récurrence de ces camoufflets qui, le 25 juin, a fait admettre à la ministre Joly que les écoles des minorités francophones étaient sous-financées par rapport à celles de la majorité anglophone. Le 4 septembre, elle a ajouté 15 millions \$ par an à son plan d'action 2018-2023 déjà annoncé en juin pour l'enseignement minoritaire. Mais cette nouvelle somme financera aussi les programmes d'immersion française du ROC, qui ont un très gros inconvénient. L'ancien conseiller scolaire Basile Dorion vient d'obtenir un financement du Programme fédéral de contestation judiciaire pour poursuivre l'Ontario et trois conseils scolaires francophones. Il leur reproche d'accepter trop d'anglophones dans leurs écoles. *Les parents [francophones] n'envoient pas leurs enfants à l'école pour les faire angliciser. En fait, c'est ce qui arrive. Nos écoles deviennent des écoles de français langue seconde*, déplore-t-il. L'autre gros défaut du plan Joly est que les Québécois, exemplaires en financement d'éducation anglophone, paieront *via* Ottawa le quart de ce que le ROC délinquant refuse à ses francophones, au mépris d'une Constitution qu'il a imposée au Québec.

Le 17 octobre 1968, Pierre Elliott Trudeau présenta son projet de loi en déclarant ceci : *Je crois que les députés et la population de toutes les parties du Canada reconnaîtront que ce bill peut jouer un rôle de toute première importance lorsqu'il s'agira de promouvoir l'unité nationale*. Sans doute la LCLLO a-t-elle joué ce rôle. Mais elle a lamentablement échoué à assurer l'épanouissement des francophones. Son 50^e anniversaire n'offre donc rien à célébrer. Et en cette précampagne électorale, les Québécois sont en droit de se demander pourquoi diable ils font partie de ce pays. •••



Tout un enfirouapage! Doug Ford est mort de rire car, pour les 4 prochaines années, c'est Ottawa qui paiera en totalité la facture de l'Université de l'Ontario français. Le gouvernement Ford n'aura pas à payer un sou avant les prochaines élections ontariennes. S'il est réélu 2022 et selon la conjoncture du moment, Doug Ford pourra toujours changer d'idée et renier sa promesse de payer les maigres 16 millions \$ par an des 4 années suivantes. La pauvre Mélanie Joly s'est donc fait joliment rouler dans la farine.

Don de photos

par France Langlais

En juillet dernier, madame Sylvie Bouthillier nous remettait quelques photographies anciennes de son grand-père Roméo Barck qui a personnifié le petit Saint-Jean-Baptiste, lors d'un défilé de la Fête nationale en 1903. Madame Bouthillier, dans sa lettre, nous mentionnait qu'elle le confiait à la SSJB afin de préserver ces signes d'un passé riche de notre culture québécoise et qu'elle aime bien penser que sa détermination à garder sa langue vivante vient de lui. Nous remercions madame Bouthillier pour ce don précieux.



Char allégorique du Petit Saint-Jean-Baptiste, Roméo Barck avec, à gauche, son père (1903).



Roméo Barck à 5 ans (1903).



Roméo Barck, petit Saint-Jean-Baptiste à cinq ans en (1903).

Patrimoine bâti au Québec Une nouvelle loi plus mordante s'impose d'urgence

par Christian Gagnon



La majestueuse église Saint-Cœur-de-Marie.

Y a-t-il un avenir pour le patrimoine architectural au Québec? Plusieurs événements des derniers mois nous forcent à en douter, qu'on pense à la disparition de la maison Boileau à Chambly, à la menace qui a pesé sur le monastère des moniales dominicaines à Berthier, à la démolition prochaine de la maison Pasquier à Québec, à l'état de délabrement de l'ancienne École du meuble à Montréal, et à la détérioration du château Beauce, à Sainte-Marie. Mais c'est surtout la démolition de la majestueuse église Saint-Cœur-de-Marie, sur la Grande-Allée, à Québec, qui a constitué un véritable électrochoc. Né à Québec en 1926, mon père a été baptisé dans cette église Saint-Cœur-de-Marie où il a servi la messe durant une bonne partie de son adolescence. S'il était encore de ce monde, il aurait plusieurs raisons d'être en colère.

D'abord, puisqu'au Québec, une église ferme chaque semaine depuis 2003 (*Le Devoir*, 7 août), mon pragmatique père aurait bien compris qu'il est utopique de croire qu'on pourra pas sauver toutes les églises, comme le dit Josée Grandmont, présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec. Cela est d'autant plus évident que parmi les 2000 églises que compte le Québec, les seules 700 considérées patrimoniales doivent se partager 20 maigres millions \$ par année pour leur rénovation ou leur conversion. Ce rachitisme financier constitue presque une invitation à tous les promoteurs immobiliers à acheter nos vieux temples en mal de croyants pratiquants, patienter quelques années de détérioration jumelées à une bonne dose de mauvaise foi même pas subtile, puis demander des permis de démolition pour enfin se débarrasser d'une église empêchante de « développer » en rond sur un terrain forcément très central dans la ville.

Ce fossé entre l'offre de financement de l'État et la demande en travaux urgents implique donc que même parmi nos plus précieuses églises, il faudra faire des choix déchirants. Or dès 2010, moment où la propriété de l'église Saint-Cœur-de-Marie est passée d'une société à but non lucratif au promoteur immobilier Louis Lessard, il apparaissait évident que les jours de ce joyau architectural étaient comptés. Dès lors, cette grande dame de la Grande Allée, probablement photographiée un million de fois par autant de touristes, aurait dû voir le ministère de la Culture voler immédiatement à son secours. D'aucuns ont souligné le rare style néo-byzantin de Saint-Cœur-de-Marie, dont le seul autre spécimen québécois est sans doute l'église Saint-Jacques-et-Saint-Michel, véritable point de repère du quartier Mile End, à Montréal. Or, s'il fallait qu'un promoteur immobilier acquière cette dernière, il s'ensuivrait assurément une infranchissable levée de boucliers. Pourquoi cela ne s'est-il pas produit à Québec? *La ville n'est pas dans le business des églises*, a lancé le maire Labeaume pour justifier son désintérêt, voire sa négligence.

Heureusement, la vérificatrice générale a vu l'éléphant dans le magasin de porcelaine et a lancé des consultations pour émettre au printemps 2020 un rapport sur la gestion du patrimoine. Si feu mon père était toujours là, il l'inviterait à recommander que soit retirée aux municipalités l'initiative du classement des édifices patrimoniaux, car elles n'ont de toute façon pas les moyens d'assumer les coûts généralement importants des restaurations, et parce que l'appât du gain en impôt foncier est souvent trop tentant. À l'avenir, c'est le gouvernement du Québec qui devrait s'assurer de la protection du patrimoine local et régional. Aussi, tout acquéreur d'église patrimoniale devrait être forcé de montrer l'argent nécessaire à son maintien en l'état. Et la nouvelle loi sur la protection du patrimoine devrait accorder au ministère de la Culture le pouvoir d'exécuter sur un bâtiment en danger et aux frais du propriétaire négligent, les travaux d'urgence nécessaires. Enfin, l'État devrait pouvoir saisir un bâtiment classé dont propriétaire fait preuve d'une mauvaise foi patente. Et alors, l'État serait plus apte à jouer son rôle de protecteur du patrimoine bâti québécois. ●●●



L'édifice Rodier



La plupart du temps les municipalités n'ont pas les moyens d'entretenir les édifices qui mériteraient de l'être.

Le mot juste... Pour l'amour du français

par *Élaine Des Lauriers*

Depuis les débuts de cette chronique, nous explorons les anglicismes sous leurs différentes formes. Calques, impropriétés, faux amis abondent dans les communications, que ce soit à l'oral ou à l'écrit. Nous en avons vu beaucoup. Dans cette édition du *Patriote*, nous vous proposons une petite pause d'anglicismes pour aborder le concept des cooccurrences, aussi appelées collocations.

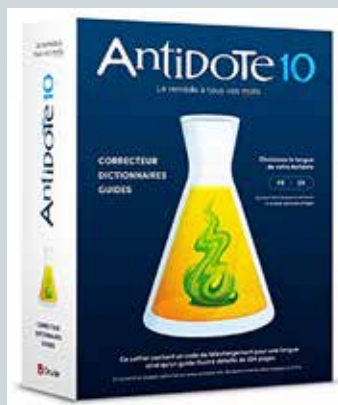


Vous aimez écrire ? Vous cherchez souvent le mot juste pour exprimer votre pensée ? Un répertoire des cooccurrences sera un allié précieux.



Une cooccurrence est une association de mots qu'on retrouve fréquemment dans l'usage. En 2001, Jacques Beauchesne, traducteur et terminologue, a publié son *Dictionnaire des cooccurrences*. On y retrouvait quelque 4200 entrées. Au fil d'une trentaine d'années, ce lecteur passionné a noté ces multiples associations qui permettent d'exprimer notre pensée avec précision : mon ami *dévoué*, mon ennemi *juré*, *livrer* un combat, *remporter* un succès, ne sont que quelques exemples de ces combinaisons. Ce répertoire fait maintenant partie de Termium Plus, la banque de données terminologiques du gouvernement du Canada. Tous les termes notés par Jacques Beauchesne s'y retrouvent, et c'est gratuit !

Le logiciel d'aide à la rédaction Antidote propose un répertoire des cooccurrences plus étoffé qui présente une multitude de combinaisons lexicales qui sont classées selon le contexte syntaxique (sujet, complément, adjectif descriptif, adjectif classificateur, etc). Antidote propose quelque 900 000 collocations avec des exemples pour chacune. Voilà une véritable mine d'or pour toute personne amoureuse de la langue française.



Vous rédigez un texte, vous cherchez l'adjectif ou le verbe qui accompagneraient le mieux le substantif que vous venez de *coucher sur papier*. Vous voilà *engagé* dans un projet *important*, pourquoi pas *grandiose*? Vous allez *rédiger* un roman *bouleversant*, une histoire *rocambolesque* qui *captivera* vos lecteurs. Votre *bon* et *fidèle* ami vous encourage à vous *lancer* dans cet *ambitieux* projet. De *virulents* détracteurs vous *poussent* à *abandonner* cette entreprise *folle* et concluent que vous êtes *dépourvu* de talent *littéraire* et que vous ne pouvez qu'échouer *lamentablement*. Qu'à cela ne tienne, vous *ne vous laissez pas décourager*, vous *croyez* en votre talent. Et votre persévérance à toute épreuve sera *récompensée*, car, c'est bien connu, la persévérance *paie*.

Évidemment, pour réussir *brillamment*, votre *principal* atout sera sûrement votre imagination *fertile*, *sans limites* et *déirante* ! Ajoutez à cela un répertoire des cooccurrences et un bon dictionnaire des synonymes et vous trouverez toujours le mot juste. À vos plumes !

Jacques Beauchesne, *Dictionnaire des cooccurrences*, Guérin éditeur ltée, 2001.

Termium Plus
btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha-fra.html?lang=fra



Antidote 10, Druide informatique inc. 2019



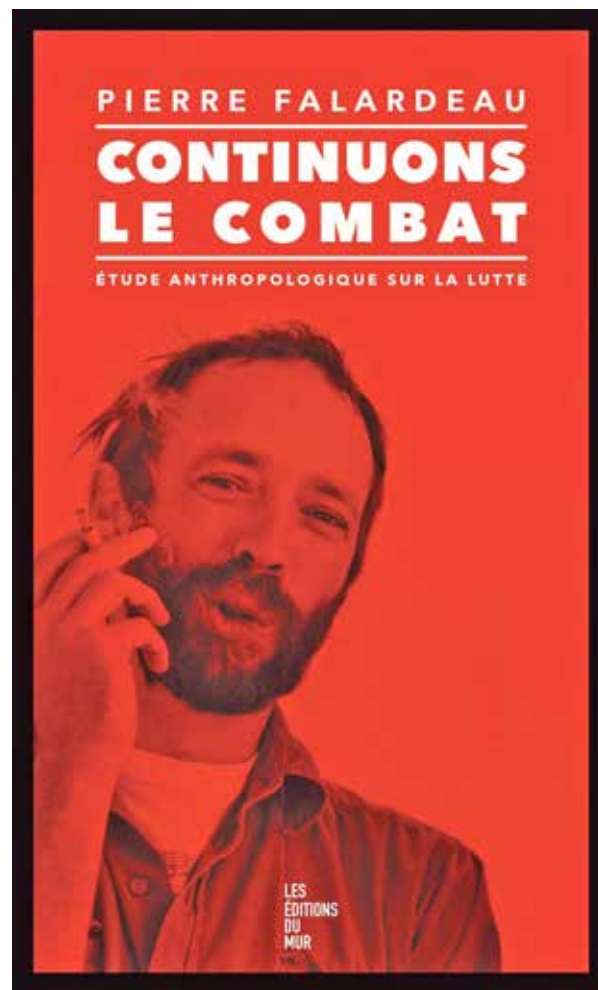
Lancement du livre *Continuons le combat* de Pierre Falardeau

Cet automne, les Éditions du Mur ont publié *Continuons le combat*, un livre inédit du regretté Pierre Falardeau.

Le lancement a eu lieu le 4 octobre dernier à la Cinémathèque québécoise, en présence de proches et de compatriotes du grand Pierre, décédé il y a 10 ans. Le jeune éditeur Mathieu Boucher y a pris la parole. Un beau succès !

À cette occasion, une table ronde fort captivante était animée par Pierre-Luc Bégin, un intellectuel bien connu pour son travail au sein des Éditions du Québécois. La veuve de Pierre Falardeau, Manon Leriche, de même que Bernard Émond et Céline Philippe s'y sont aussi fait entendre. Par ailleurs, la soirée a été ponctuée par la projection du tout premier film du fameux cinéaste ; *Continuons le combat* (1971), œuvre reliée au livre.

Continuons le combat est le mémoire de maîtrise que Falardeau a déposé en 1975 à la faculté d'anthropologie de l'Université de Montréal. L'auteur s'intéresse à la fonction du rituel entourant la lutte sportive au sein de la société québécoise de cette époque. Il évoque surtout notre lutte de libération nationale et les mécanismes coloniaux d'aliénation d'un peuple.



Pour de plus amples renseignements et obtenir les textes PDF:

Mathieu Boucher, éditeur
communications@leseditionsdumur.com
438-381-6470

PENSEZ-Y !

Pour vos réunions, assemblées et réceptions,
de 10 comme de 200 personnes,
la Maison Ludger-Duvernay
offre trois somptueux salons.
À des prix abordables.

Laissez-vous charmer par le cachet historique
de cet édifice victorien construit en 1874.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS,
COMMUNIQUEZ AU

514-843-8851

OU CONSULTEZ LE SITE
salonsalouer.com

Décès de quatre récipiendaires de nos Grands Prix

par France Langlais et Maxime Laporte

Renée Rowan (1924-2019)

Récipiendaire en 1991 du Prix Olivar-Asselin (SSJB) en journalisme, Renée Rowan est décédée le 7 juillet 2019 à 95 ans.

Celle qui disait être née avec *Le Devoir* dans les mains a été une des pionnières du journalisme féministe et a pris sous son aile beaucoup de journalistes pour les accompagner dans le métier. Nous saluons sa prolifique carrière au *Devoir* de 1944 à 1990 et offrons nos plus sincères condoléances à sa famille, parents et amis.



Renée Rowan en 1991

Joseph Rouleau (1929-2019)

Récipiendaire du Prix Calixa-Lavallée (SSJB) pour la musique en 1967, Joseph Rouleau est décédé le 12 juillet 2019 à 90 ans. Il comptait plusieurs honneurs à son actif mais son tout premier lui a été remis par la Société Saint-Jean-Baptiste.

Originaire de Matane, ce chanteur lyrique de renommée internationale a connu une carrière exceptionnelle de plusieurs décennies. Il a chanté avec les plus grands interprètes comme Pavarotti, Placido Domingo et La Callas. Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille, parents et amis.



Joseph Rouleau, lauréat 1967 du Prix Calixa-Lavallée en présence de M^e Yvon Groulx, Président SSJB et Dr. J.-Alcide Martel, Président du jury.

Yves Saint-Denis (1941-2019)

Notre ami et patriote Yves Saint-Denis est décédé le 9 septembre après une longue maladie. Homme de grande connaissance, érudit, docteur en philosophie, en lettres françaises, spécialiste en histoire et travailleur infatigable pour la francophonie de l'Ontario, il fonde l'ACFO de Prescott-Russell en 1973 puis, est élu à la présidence de l'ACFO provinciale en 1980, où il appuiera l'option du OUI lors du référendum convoqué par René Lévesque. De nombreuses distinctions lui ont été décernées dont l'Ordre des francophones d'Amérique (1988), le Grand Prix Séraphin-Marion (SSJB) en 1989 et l'Ordre de la Francophonie (2000). En 2011, il fonde l'Association des patriotes de l'Amérique française.



Yves Saint-Denis

Membre émérite de la SSJB de Montréal, Yves Saint-Denis n'hésitait jamais à emprunter la route du Québec pour assister à de nombreuses réunions et des comités pour la section Ludger-Duvernay, donner des conférences dont Les Lundis de l'histoire dont il était un des concepteurs et retourner en soirée en Ontario.

Nous lui sommes infiniment reconnaissants pour tout le travail qu'il a accompli pour notre organisation ou il a milité pour la langue, l'histoire et l'indépendance. Il a rendu des services exceptionnels à notre patrie et à la francophonie. Cela lui a valu la médaille d'argent *Bene Merenti de Patria*, plus haute distinction de la Société, qui lui fut remise au printemps dernier à Chute-à-Blondeau, son village natal, par notre Président général Maxime Laporte.

En son nom et au nom du Conseil général et des membres de la Société, nous tenons à exprimer nos sincères condoléances à sa famille, parents et amis.

Pierre Nadeau (1936-2019)

Fils de l'avocat Jean-Marie Nadeau, Pierre Nadeau a toujours rêvé, depuis sa tendre enfance, de devenir un reporter à la radio. Il commence sa carrière comme journaliste à la radio CJBR de Rimouski sous la direction de Sandy Burgess. Puis, en 1957, après avoir obtenu un poste pour la Société Radio-Canada à Montréal, il se marie et démissionne pour un séjour de formation de presque un an, avec son épouse (France Johnson, alors comédienne), à Paris, où il effectue des reportages pour l'ORTF.



Pierre Nadeau

Un fils leur naît en 1958, Sylvain Nadeau. À leur retour, Radio-Canada le réengage, pour animer l'émission télévisée *Caméra 1962* à 1970 (c'est une série dont le nom change à chaque année et qui ne contient pas le « 19 » de l'année; originellement « *Caméra 62* »). En 1960, naît leur fille Pascale Nadeau.

En 1965, il est nommé correspondant à Paris. De retour à Montréal en 1968, il anime plusieurs émissions à la radio comme « *Le monde maintenant* », ainsi que *Le téléjournal* et l'émission « *Le 60* » à la télévision.

En 1979, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal décerne à Pierre Nadeau le prestigieux prix de journalisme Olivar-Asselin, du nom d'un de nos plus illustres anciens Présidents généraux.

Considéré au Québec comme une véritable vedette de l'information, monsieur Nadeau anime à Radio-Canada en 1980 « *Les lundis de Pierre Nadeau* » puis, de 1982 à 1984, « *Pierre Nadeau rencontre* ». Il anime également l'émission « *Le Point* » au côté de Simon Durivage dans les années 80.

Ensuite, au réseau TVA, il est coproducteur de l'émission « *Sept jours* » avant d'animer en 1989, une émission avec Jean-Pierre Ferland. Il y anime aussi le magazine « *L'Événement* ». En 2001, il publie son autobiographie, où il offre un survol des nombreuses péripéties de sa carrière.

En 2006, on lui diagnostique une maladie de Parkinson. Il met fin alors à sa carrière au micro.

En outre, soulignons que monsieur Nadeau a aussi occupé le poste de Délégué général du Québec à Boston.

Il nous a quittés le 3 septembre dernier.

Sa maîtrise hors du commun de notre belle langue française, son engagement exemplaire à l'égard du Québec et son grand professionnalisme ont fait de Pierre Nadeau un véritable pilier du journalisme.

[Biographie tirée de Wikipédia et sources directes afférentes.]



Pierre Nadeau recevant la médaille *Bene Merenti de Patria* de bronze des mains du Président général Jean-Marie Cossette.

*Souper traditionnel du temps des Fêtes
de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*
organisé par les membres de la section Louis-Riel

**Vendredi 6 décembre 2019, à 17 h 30
à la Maison Ludger-Duvernay, au 82,
rue Sherbrooke Ouest**

Noël en Fête à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
Buffet chaud du temps des Fêtes
Table de desserts et de gourmandises
Animation musicale par Marius et David Minier
(guitare, violon et accordéon)
Chants traditionnels et danse
Chansons québécoises, du terroir et de la francophonie
Discours patriotique, prix de présence et surprises !
Venez danser et rire avec nous !

Prix d'entrée : 28\$
15\$ pour les enfants de 10 ans et moins
Alcool non inclus, vendu sur place

Réservation et paiement à ssjb.com/noel/
Paiement par carte de crédit seulement
RÉSERVEZ MAINTENANT, NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Il est obligatoire d'acheter ses billets à l'avance.
Aucun billet ne sera vendu sur place.
Nous vous encourageons à utiliser le transport en commun.

Information : Marius Minier, 2madia@videotron.ca
ou 514-640-5112

RÉSERVEZ CETTE DATE

18
NOVEMBRE
2019
à 17 h 30

Au Parquet de la Caisse de dépôt
et placement du Québec

*Soirée-bénéfice
de la Fondation pour la langue française*

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE MAJEURE

Plus de détails à venir...

Fondation pour la
langue française

Le Patriote

LePatriote.org



Journal édité par
la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
82, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514 843-8851

Vous avez des suggestions
ou des commentaires à nous faire ?
Communiquez avec nous par la poste ou
par courriel à l'adresse journal@ssjb.com.

Dépôt légal : 4^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
Reproduction autorisée avec mention de la source

Directeur et
rédacteur en chef
Maxime Laporte

Mise en pages
Pierre Dagesse

Ont collaboré à ce numéro par des textes,
des illustrations ou autrement :
Pierre-Luc Bégin, Robert Comeau, Pierre Dagesse,
Élaine Des Lauriers, Christian Gagnon, Jocelyn Jalette,
Maxime Laporte, Anne-Michèle Meggs

**Les opinions exprimées dans les articles du
Patriote n'engagent que leurs auteurs.**

PROCHAIN NUMÉRO : décembre 2019
DATE DE TOMBÉE : 5 décembre 2019

Nos projets prennent vie. Donnez généreusement!

Visitez fondationlanguefrancaise.org/un-don-pour-la-vie
514 843-8851 poste 454

Fondation pour la
langue française



MILLE ET UNE FAÇONS DE MILITER POUR LE FRANÇAIS ET LE QUÉBEC!

Nous vous invitons à nous écrire à l'adresse journal@ssjb.com pour nous donner vos commentaires, à diffuser ce journal dans votre entourage, à soutenir nos annonceurs, ou encore à faire un don planifié à la Fondation pour la langue française (514 843-8851, poste 454). Vous pouvez devenir un bénévole à temps plein ou partiel au siège social de la SSJB, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal. Ou encore militer dans l'une ou l'autre des organisations affiliées à la SSJB.

Et n'oubliez jamais que, comme le disait
notre poète Gaston Miron :

Tant que l'indépendance n'est pas faite, elle reste à faire!



Les membres de la SSJB peuvent
recevoir par la poste
le journal *Le Patriote*
en version PAPIER
au coût de 6 \$ par année !
Tél.: 514-843-8851

**VERSION NUMÉRIQUE DU JOURNAL
SUR LE SITE DE LA SSJB**

Depuis 2003, les numéros du journal *Le Patriote*
sont accessibles pour les membres et les
internauts sur le site Internet de la SSJB ou à
www.LePatriote.org

OUI, je suis indépendantiste et j'encourage la Société!

Membre ordinaire 10 \$

Membre étudiant 5 \$

Membre adhérent (Service d'entraide) 2 \$

Membre à vie 250 \$

Membre à vie (60 ans et plus) 150 \$

Don à votre discrétion \$

TOTAL \$

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Date de naissance _____

Adresse électronique _____ Profession _____

Signature _____

Retourner avec votre paiement à :
SSJB, 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3